



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL SST

Intervenir face à une situation d'accident de travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Selon les articles R4224-15 du code du travail et de la circulaire CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 et du document de référence SST de l'INRS (V8 - 01/2021)



Objectifs

A l'issue de la formation, le Sauveteur Secouriste du Travail sera capable de :

- Intervenir immédiatement et efficacement après tout d'accident,
- Contribuer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise

Participants

Tout public. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé pour pour suivre la formation de Sauveteur Secouriste du Travail.

Programme

> Accueil et présentation de la formation

- Tour de table des participants
- Recueil des attentes
- Enoncé des objectifs de la formation



> Identifier le cadre juridique du rôle du SST

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Connaître des éléments fixant le cadre juridique en dehors de son entreprise
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention

> Situer son rôle d'acteur SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
- Appréhender les notions de dangers, situation dangereuse, risques, évènements déclencheurs et dommages, les catégories d'atteinte à la santé (accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP))
- Identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou sur le plan national
- Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
- Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise
- Positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise.

> Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés
- Supprimer ou réduire, contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

> Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

> Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations et identifier les alertes réseaux sociaux
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

> Examiner la victime

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre et de les prioriser

> Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront au secours appeler d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre

> Secourir la victime de manière appropriée

- A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la victime, pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

> Les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Intervention menée à la demande de l'employeur, de la médecine du travail ou sur l'initiative du formateur s'il en juge la pertinence. Les réglementations spécifiques, les conduites à tenir spécifiques, les équipements de protection individuelle et collectives adaptés, ..., en fonction des postes de travail et des risques spécifiques identifiés

> Evaluation des acquis

> Bilan de la formation

Moyens d'encadrement

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et référente handicap

Intervention : Formateur certifié par l'INRS

Moyens techniques et pédagogiques

Exposés interactifs (diaporamas, vidéos, photos) et échanges entre participants.

Etudes de cas et chasses aux risques

Mises en situation réelle au poste de travail ou simulations

Manipulation d'objets

Ressources pédagogiques remises avant et durant la formation

Supports utilisés (moyens techniques) :

- Kit formateur SST (plan d'intervention SST avec jeu de pictogrammes, Plan d'Action Prévention avec jeu de pictogrammes...)
- Mannequins adulte, enfant, nourrisson et consommables
- Défibrillateur automatisé externe (DAE)
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Kit de désinfection pour le matériel
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur

Evaluation

Evaluation formative des acquis : Quizz (questionnement oral) et exercices pratiques, tout au long de la formation

Evaluation certificative :

Epreuve N° 1 :

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,
- des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve N° 2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Evaluation réalisée avec l'utilisation de la grille de certification des compétences du SST rédigée par l'INRS, dans le référentiel de compétences. Les critères d'évaluation sont transcrits dans un document national nommé « Dispositifs de formation Sauvetage Secourisme du Travail V8-01/2021 » et utilisés lors de chaque formation.

Evaluation de la formation : Tour de table et questionnaire écrit

Validation de la formation

- A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation et de compétences mentionnant le résultat des acquis est délivrée à chacun des participants :
 - Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable (en plus de l'attestation).
 - Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra remettre une attestation de suivi de la formation et de compétences.
- Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre une journée de « Maintien et d'Actualisation des Compétences » dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale.
- Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Modalités de la formation

Durée de la formation

2 jours soit 14 heures

Nombre de participants

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 et supérieur à 10 ne sera acceptée par le Réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS.

Lieu de la formation

Formation sur le site de l'entreprise, ou dans les locaux d'HYPREVIA Formation – PA de Kerguilloten 56920 NOYAL-PONTIVY

Délai d'accès à la formation et tarifs

Voir nos conditions sur notre site : hypreviaformation.com